

Traitement des réclamations **Modalités de saisine de l'entreprise**

Pour toute réclamation JSA FINANCE (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : JSA FINANCE, 52 Cours d'Alsace et Lorraine 33000 BORDEAUX

Par mail: contact@jsa-finance.com en précisant le terme « Réclamation(s) » dans l'objet de l'e-mail.

JSA FINANCE s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

-dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;

-deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Adresse des Médiateurs :

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110

75441 PARIS CEDEX 09

Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Le Médiateur de l'ACPR :

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

4 place de Budapest

CS 92459

75436 PARIS cedex 09